

Bureau du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°B2020-005

Réunion du 10 mars 2020

Objet : Adhésion d'Eure Normandie Numérique à la
FNCCR

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;
- Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

Le bureau, réuni le 10 mars 2020 au 3 bis rue de Verdun à Evreux,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif à l'adhésion à la Fédération Nationales des Collectivités Concédantes et Régies,
- D'autoriser, le président à signer tout document permettant l'adhésion dont le montant de la cotisation annuelle est fixé comme suit : nombre d'habitants multiplié par un taux de 0,018 € / habitant, avec un plancher de 380 € et un plafond de 4.900 €.

- Nombre de voix pour : 6
- Nombre de voix contre : 0
- Abstention : 0

Fait à Evreux, le 10 mars 2020

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric Duché

